



Rente invalidite prevoyance et demission

Par **jojo902200**, le **07/10/2021** à **14:58**

Bonjour,

J'ai ete placee en invalidite categorie 2 en janvier 2015.

J'ai informe la compagnie d'assurance en charge de la prevoyance collective de ma mise en invalidite en janvier 2015.

J'avais fait toutes les demarches a l'epoque .

La compagnie d'assurance n'a jamais verse la rente invalidite alors que je leur avais envoye tous les documents.

J'ai fait une reclamation en mars 2021 aupres de la compagnie d'assurance et l'expertise medicale reconnait l'existence d'un lien de causalite entre l'arret de travail de juin 2013 ayant entraine la mise en invalidite en janvier 2015. Dans un mail datee du 5 octobre, la compagnie d'assurance qu'elle accepte de prendre en charge l'invalidite de categorie 2.

En septembre 2015 j'ai ete placee en invalidite categorie 1.

J'ai demissionne de l'entreprise en aout 2015.

Je crains que la compagnie d'assurance refuse de prendre en charge l'invalidite car j'ai demissionne.

Mais mon droit aux prestation et a la rente invalidite est ne bien avant la demission.

Merci par avance pour votre reponse

Par **P.M.**, le **07/10/2021** à **18:58**

Bonjour,

Si l'assurance accepte de prendre en chrgé l'invalidité antérieure à la démission, celle-ci ne devrait pas poser de problème...